

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°1 (arrêté de promulgation du 29 décembre 1933)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 décembre 1933

Numéro JO
n° 445 du 31/12/1933

Date du numéro
31 décembre 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somali chevalier de legipn Honeur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 21 novembre 1933, portant extension aux colonies de diverses lois modifiant certains articles du Code civil du Code de procédure civile, du Code pénal et du Code « instruction criminelle, inséré au Journal officiel de la République française du 30 novembre 1933;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 21 novembre 1933 susvisé, portant extension aux colonies de diverses lois modifiant certains articles du Code civil, du Code de procédure civile, du Code pénal et du Code d'instruction criminelle.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac